## COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

# CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

ACTE ADDITIONNEL N 2/CEMAC/CCE/10

Portant adoption du Programme de renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC

### LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT

Vu le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale et les textes subséquents;

Vu la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) et les textes subséquents;

**Vu** le 4<sup>ème</sup> Rapport d'Etape du Président Dédié aux Réformes Institutionnelles de la CEMAC, notamment en son point 7;

Considérant que le renforcement des capacités de la Commission est de nature à lui permettre d'accomplir les missions qui lui sont confiées ;

**Considérant** la nécessité de doter la Commission de la CEMAC en ressources humaines en qualité et en quantité suffisance ;

Sur présentation de la Commission de la CEMAC;

En sa séance des 16 et 17 janvier 2010 ;

#### ADOPTE

#### L'ACTE ADDITIONNEL DONT LA TENEUR SUIT :

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Le Programme de renforcement des capacités de la Commission est adopté.

<u>Article 2</u>: la mise en œuvre du plan de réorientation issu de ce Programme doit tenir compte de la représentativité des Etats membres et de la couverture géographique.

<u>Article 3</u>: Le présent Acte Additionnel, qui entre en vigueur à la date de son adoption sera publié au Bulletin Officiel de la Communauté.

Bangui, le

Pour la Conférence des Chefs d'Etat

17 JAN, 2010

LE PRESIDENT

François BOZIZE YANGOUYONDA